

## **CONSEIL FEDERAL D'APPEL**

**18 octobre 2012**

Suite aux agissements de Madame Anne CASENEUVE à l'occasion des formalités d'inscription de la Transat Jacques VABRE 2011, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de cette dernière.

Le Conseil Fédéral d'Appel confirme sur le fond la décision prise par la Commission Nationale de Discipline du 20 décembre 2011 et réforme la sanction en prononçant à l'encontre de Madame Anne CASENEUVE une Interdiction de toutes Compétitions jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.